

Le Directeur

Alger, le **27 DEC. 2016**

Réf :

**AVIS DE CONSULTATION
2017**

L'Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire (Alger) lance une consultation portant « Assurances des Biens Meubles et Immeubles de L'Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire ».

La consultation concerne à couvrir les risque suivants :

- Incendie
- Explosion
- Tremblement de terre
- Acte de terrorisme
- Dégâts des eaux
- Bris de glace
- Vol de marchandise, biens et équipements et des appareils électriques
- Emeutes et mouvement populaire
- Recours des voisins
- Dommage des équipements informatique

Les offres doivent être déposées au siège de l'école au niveau de la Direction de L'ENSV, sous pli fermé unique portant la mention suivante :

« À ne pas ouvrir »
Consultation 2017

Objet : « Assurances des Biens Meubles et Immeubles de L'Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire ».
L'Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire – Issad Abbas Oued Smar – Alger

1- **L'offre financière contient :**

- Le bordereau des prix dûment signé et daté par le soumissionnaire(BP).
- Un délai de sept (07) jours est accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs offres au niveau du siège de l'école à compter du 27 décembre 2016.
- La date limite de dépôt des offres est fixée au 02/01/2017 avant 11h00
- L'ouverture des plis se fera, en présence des soumissionnaires qui le désirent le jour même de la date de dépôt des offres à 11h30 au siège de l'école



LE DIRECTEUR

السيد: بويوسف عبد الله
مدير المدرسة الوطنية
العليا للبيطرة بالنيابة